

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; AVIS André; BARTHELET Catherine; BIZE Thibaut; BOUSSET Jean-Marc; CANAL Jacques; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; FELICE Alain; FIETIER Vincent; GALLIOU Françoise; JACQUIN Denis; JAVAUX Thomas; LETHIER Michel; LOPEZ François; Yves MAURICE; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; STHAL Rémi; TAILLARD Fabrice; THIÉBAUT Catherine; VAN HELLE Gérard;

C.C.L.L: DAUDEY Pierre; DUCRET Sylvain; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M:

Etaient excusés:

G.B.M: DUCHÉZEAU Pascal; FALCINELLA Béatrice;

C.C.L.L : BOILLON Michel ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants: FAIVRE Sarah; LEGAIN Olivier; MAILLOT Elsa; MONIOTTE Jacques; RUTKOWSKI Serge; Mandataires: STADELMANN Jean-Claude; GALLIOU Françoise; BIZE Thibaut; DUCRET Sylvain; CANAL Jacques

Objet : Budget Primitif 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur: Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Le Comité syndical a débattu des Orientations Budgétaires 2019 au cours de sa séance du 15 octobre 2019.

La présente proposition de Budget Primitif 2020 repose sur les orientations stratégiques et les projets définis à cette occasion.

L'exercice 2019 n'étant pas clos, les résultats de l'exercice ne seront repris au budget 2020 qu'après le vote du compte administratif 2019, en mars 2020 ; de même, les restes à réaliser (engagements d'investissements non soldés au 31 décembre 2019) seront intégrés au budget via le budget supplémentaire 2020.

Il est rappelé que le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre et que la présentation cidessous des propositions budgétaires 2020 par activité est une présentation analytique et non réglementaire.

I. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Vous trouverez en annexe un tableau présentant, d'une part un rappel du budget 2019 (BP et DMs) et d'autre part, la proposition de BP 2020 par section, dépenses et recettes, par activité et globalement.

Le respect des équilibres par section et globalement est alors vérifié.

II. PRÉSENTATION PAR COMPÉTENCE

1. Activité DÉCHETTERIES (801)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 5 572 517 € DÉPENSES

Les charges à caractère général couvrent les dépenses de fonctionnement courant ; elles sont proposées à hauteur de 3 814 562 €.

Elles portent sur l'achat de :

- vêtements de travail, de matières et fournitures (notamment big bags » spécifiques à la collecte des pots en plastique),
 - de prestations de service (traitement des déchets issus des déchetteries),
 - de locations de matériels et bennes,
- de prestations d'entretien des terrains (notamment tontes annuelles, divers travaux de taille, élagage, ...), l'entretien des sites, des réseaux et du matériel roulant,
 - de prestations de maintenance
- d'études et recherche (sur les plantes exotiques envahissantes, des mesures de rejets et de bruit),
 - de prestations de communication.

Il est inscrit le remboursement de frais d'accès aux déchetteries hors SYBERT par des habitants du SYBERT, sur les territoires de la CCPV (55 237,50 €), du SMCOM (7 872 €) et du SYTEVOM (estimation : 50 000 €).

Les charges de personnel directes ou indirectes à rembourser à GBM pour 2020 sont estimées à 956 255 €.

Outre les indemnités et charges des élus de la compétence, les autres charges de gestion courants concernent les subventions versées aux associations en charge des ressourceries, selon les termes des conventions signées.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de la vente de service au SYTEVOM (accès des habitants du SYTEVOM aux déchetteries du SYBERT) et de la vente de matières (ferraille et batteries) mais aussi de la location d'un espace pour ORANGE et le remboursement d'ECO-DDS.

La contribution des membres sur cette compétence, au regard de la proposition de coût par habitant à 23,50 € HT et de l'hypothèse d'évolution de la population du SYBERT est proposée au montant de 5 292 153 €.

Comme en 2019, il est proposé d'affecter une quote-part de la contribution Déchetterie en recette de fonctionnement de l'activité Incinération, pour 299 000 € et de l'activité ITM pour 550 000 €.

Les subventions des éco-organismes sont inscrites pour 115 K€ pour ECO-MOBILIER et 140 K€ pour OCAD3E.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 132 770 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 1 038 970 € DÉPENSES

Les dépenses d'investissement, liées aux acquisitions de terrains et matériels et relatives au gros entretien des déchetteries sont proposées à hauteur de 581 200 €. La charge de la dette en capital est estimée à 325 000 €.

RECETTES

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Déchetteries est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements (estimation à 665 000 €) et de l'autofinancement (estimation à 823 986 €.)

2. Activité PRÉVENTION (802)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 266 422 € DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement portent sur 3 principaux volets :

1. la promotion des couches lavables s'amplifie avec un nouvel axe de travail vers les assistantes maternelles, la poursuite des actions vers les familles (kit d'essai et location), les professionnels (crèches) et la formation des relais (professionnels de la petite enfance, sages-femmes, étudiants). En 2020, il est prévu d'organiser en partenariat avec les adhérents et les relais petite enfance un forum grand public sur 3 secteurs du SYBERT. De nombreux partenaires y seront associés. La réflexion sur le développement d'un service de location-lavage se poursuit (voyage d'étude à Alençon, étude de marché).

- 2. les animations, visites et ateliers pédagogiques se poursuivent notamment avec la collecte des piles dans les écoles et le recyclage des DEEE. Une vidéo proposant une visite virtuelle sur le centre de tri sera créée. La vente de gobelets réutilisables à tarif préférentiel continue.
- 3. le 3ème volet de dépenses porte sur les charges de personnel pour un montant estimé de 192 000 €.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- la contribution des membres du SYBERT (1,12 € HT par habitant), soit 252 222 €
- les subventions de l'ADEME (couches lavables) et d'OCAD3E (DEEE)
- les recettes liées à la location de couches lavables et à la vente de gobelets.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 0 €

L'équilibre de la section d'investissement de l'activité Prévention est assuré par les dotations aux amortissements (opérations d'ordre) pour 26 800 € et un recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Prévention, calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

4. Activité VALORISATION ÉNERGÉTIQUE / INCINÉRATION (803)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 7 937 377 € DÉPENSES

Pour l'élaboration de la contribution, les hypothèses suivantes ont été prises (hors TGAP) :

- le tonnage entrant, lui-même dépendant des apports des adhérents et des clients,
- la disponibilité des lignes, elle-même dépendante de l'exploitation de l'UVE et des travaux devant être réalisés. Le premier trimestre 2020 pourra être impacter par la mise au point et la marche en service industriel de la ligne de 2002 ;
- des investissements réalisés, financés et amortis par le SYBERT,
- le contrat de prestation de service d'exploitation,
- du coût de reprise de l'énergie (vapeur) et de la matière (métaux).
- l'efficience des opérations effectuées directement par le SYBERT (supervision, surveillance),
- des TGAP air et incinération fixées par l'état.

L'année 2020 devrait voir le fonctionnement des 2 lignes d'incinération rénovées.

Outre le marché global de performance avec l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique VALAXION, le budget de fonctionnement de l'activité Incinération comprend notamment :

- l'accompagnement par un bureau d'étude extérieur, les analyses, le suivi environnemental et la gestion des cartouches AMESA pour un total de 118 000 €,
- le versement des TGAP air et incinération,
- les frais financiers.....

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 2 208 000 €. Les charges de personnel de l'activité Incinération sont estimées à 174 135 €.

RECETTES

La contribution proposée pour 2020 est de 149,50 € HT/ tonne.

A ce tarif viendra s'ajouter la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) applicable à toute tonne entrante. Son montant sera définitivement fixé par la promulgation de la Loi de Finance votée en décembre 2019 ; il n'est donc pas connu à ce jour. Il est de 6 € HT par tonne en 2019 et la prospective connue à ce jour ne fait pas état d'une augmentation pour 2020.

Les contributions sont estimées à 5 083 000 €.

En 2020 comme en 2019, dans un souci de maîtriser l'évolution des contributions, il est proposé de surseoir à l'appel à contribution liée à la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

Comme en 2019, il est proposé d'affecter une quote-part de la contribution Déchetterie en recette de fonctionnement de l'activité Incinération, pour 299 000 € correspondant à 2 000 tonnes traitées à 149,50 € HT.

Les prestations de services assurées pour des tiers autres que les adhérents et la vente de chaleur, ferrailles et non ferreux sont estimées respectivement à 791 756 € et 1 421 141 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 70 680 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 8 801 398 € DÉPENSES

Les investissements de la compétence Incinération, comme évoqués dans les Orientations Budgétaires 2020, comprennent :

- le crédit de paiement 2020 de l'AP-CP consacrée à la modernisation de l'usine d'incinération pour 5,6 M€ (en études, équipements et travaux)
- le cautionnement auprès de la CDC au titre des ICPE pour 30 100 €,
- le GER gros entretien renouvellement pour 379 518 €,

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Incinération est estimé à 2 376 000 €, avec prise en compte du contrat à signer fin 2018 pour financer le CP de l'AP-CP de modernisation de l'usine.

RECETTES

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Incinération est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

La subvention de l'ADEME pour l'opération de rénovation de la ligne de 2002 a été notifiée à hauteur de 572 557,20 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 2 274 000 €.

5. <u>Activité TRI (804)</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 2 844 440 € DÉPENSES

Le Budget Primitif 2020 pour la compétence Tri tient compte de nombreux facteurs :

- le tonnage trié,
- le marché du contrat de prestation de service de tri sur la chaine de tri,

- les coûts des énergies (carburant, électricité) et des matières premières (métal principalement),
- les quantités et les coûts de reprise des papiers et cartons qui constituent une recette du budget tri.

Il est proposé, pour l'année 2020, pour l'activité Tri, de maintenir le niveau des contributions à 135 € HT par tonne, comme en 2019 (en rappel 149,70 € HT en 2018).

Les charges de personnel, directes ou indirectes (services transversaux), sont estimées à 608 935 € en 2020.

La charge de la dette (intérêts) est proposée, au regard des contrats actuels, à hauteur de 74 000 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 622 000 €.

RECETTES

Les recettes sont constituées des produits de services (refus de tri, caractérisations), de ventes de matières (papiers, plastiques) et de remboursement de frais de mises en balles, pour un total de 436 590 €.

Les contributions, par application du tarif ci-dessus et de l'estimation annuelle de tonnage, est évaluée à 2 076 300 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 91 750 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 2 844 440 € DEPENSES

Outre la charge de la dette en capital (761 000 \in), les opérations d'ordre (91 750), la provision obligatoire au titre des installations classées à constituer auprès de la CDC (16 000 \in), les investissements sont proposés pour 720 000 \in , dont 500 000 \in au titre de l'extension des locaux du Pôle de Valorisation des Déchets et 220 000 \in au titre de l'amélioration du process du centre de tri et le GER, l'achat d'un chariot élévateur et de matériels d'incendie.

RECETTES

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Tri est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

6. Activité ADMINISTRATION GÉNÉRALE (805)

SECTION DE FONCTIONNEMENT A 687 070 € (hors virement entre sections) DÉPENSES

L'administration générale couvre les frais de fonctionnement du Pôle Administratif et de la Direction Générale du SYBERT, de la communication institutionnelle, et les locaux nécessaires à ces activités, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Les charges à caractère général sont estimées à 276 330 € dont 64 K€ affectés à la communication institutionnelle.

Les charges de personnel de l'activité Administration Générale comprennent celles des agents du Pôle Administratif (hors quote-part des agents d'exécution comptable affectée à chaque

activité), du service Communication, du chargé de mission ZDZG et du Directeur du SYBERT ; elles sont estimées à 381 005 €.

Spécifiquement, le budget Communication couvre les frais liés au fonctionnement du Pôle Communication et à la communication institutionnelle. Pour 2020, il s'élèvera à 126 111€ (soit 0,56 € par habitant).

Les charges de personnel et autres frais indirects (hors quote-part des agents affectée à chaque activité) sont de 62 161€.

L'enveloppe de 63 950 \in permettra les actions de communication institutionnelles du SYBERT suivantes :

- 21 600 € pour les prestations de services : maintenance du site internet, vidéo, photo et intervenants divers lors d'organisation d'évènements
- 14 500 € pour des annonces et insertions publicitaires afin de promouvoir nos actions auprès des habitants
- 13 000 € pour la conception graphique et l'impression de nos supports de communications (affiches, flyers, rapport annuel...)
- 13 150 € pour la logistique nécessaire à la mise en place d'évènements : location de chapiteaux, salle, estrade, sono, frais de bouche, lot jeu concours...
- 1 700 € pour l'achat de fourniture de petit équipement et de fournitures administratives

Les autres dépenses de gestion courante de l'administration générale – 28 785 € - ne portent que sur les indemnités et charges des élus ; il a été retenu de ne pas proroger pour 2020 les partenariats avec les clubs sportifs.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 950 €.

RECETTES

Outre le solde du financement par subvention du projet ZDZG de 180 000 €, les contributions constituent les recettes de l'administration générale pour 639 562 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 10 000 € DÉPENSES

Il est proposé d'inscrire une provision pour de petits équipements et renouvellement de mobiliers et matériels informatiques (10 000 €).

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Administration Générale est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

7. Activité VALORISATION ORGANIQUE / COMPOSTAGE (807)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 390 857 € DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- la vente de composteurs individuels : 210 composteurs (dont 150 par le SYBERT et 60 par CCLL) et 10 lombricomposteurs, y compris la formation des usagers,
- l'accompagnement des habitants au compostage collectif en pied d'immeuble : accompagnement de 10 nouveaux projets et suivi des 300 sites existants ; installation d'une nouvelle signalétique sur 20 sites,
- la gestion de 11 chalets de compostage y compris opérations de maintenance,

- la gestion de la filière co-compostage des déchets verts avec les agriculteurs (organisation des chantiers ; suivi qualité des andains) et en partenariat avec la Chambre d'agriculture,
- des actions de communication sur la gestion des déchets de jardin : gestion au jardin (prévention) et apport en déchetterie (qualité du tri et filière).

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 33 550 €.

RECETTES:

Outre la contribution des membres du SYBERT (1,55 € par habitant, soit 349 057 €), les recettes sont composées de subventions de l'ADEME sur le compostage collectif (2 000 €), de recettes liées aux ventes de composteurs individuels et matériels de compostage (17 800 €), de recettes liées à l'accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble et de recettes liées au renouvellement des composteurs collectifs.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 18000 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 19 000 € DÉPENSES

- achat de matériaux pour la maintenance des chalets de compostage (1 000 €)
- amortissement des subventions (18 000 €)

RECETTES

En raison d'un autofinancement négatif, il apparaît un recours prévisionnel à l'emprunt.

8. Activité ITM (808)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 761 200 €. DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement de l'activité ITM sont consacrées à cet équipement (prestations et fournitures diverses), aux charges de personnel affecté (339 585 €), aux frais financiers (31 000 €) et aux dotations aux amortissements (186 000 €).

RECETTES

L'activité ITM ne bénéficie pas d'une contribution des membres affectée ; les recettes sont uniquement constituées de ventes de matières (estimation : 185 000 €) et de l'opération d'ordre d'amortissement des subventions (26 200 €).

Comme en 2019, il est proposé d'affecter une quote-part de la contribution Déchetterie en recette de fonctionnement de l'activité ITM, pour 550 000 € correspondant à 5 000 tonnes traitées à 110 € HT (montant estimé de l'économie de coût de traitement occasionné par la création de l'ITM).

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉE A 126 200 € DÉPENSES

Les dépenses d'investissement de cette activité sont composées de la charge de la dette en capital (90 000 €), d'opérations d'ordre d'amortissement des subventions d'investissement reçues (26 200 €) et d'une enveloppe pour des équipements de 10 000 €.

RECETTES

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité ITM est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

9. Activité CONTRAT UNIQUE ÉCO-EMBALLAGE / CITEO (809)

SECTION DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉE A 3 700 000 €

Afin de rendre plus lisible le budget du SYBERT, les flux en dépenses et recettes liés au Contrat Unique CITEO, depuis 2017, sont identifiés dans une activité distincte.

En recettes, sont enregistrées les subventions reçues de CITEO et les ventes de matières et en dépenses, les reversements aux adhérents du SYBERT.

Dans l'hypothèse d'une conservation par le SYBERT du bonus versé par CITEO mais une réduction de la contribution TRI corrélativement, le budget de la présente activité 809 est proposé en complet équilibre

III. ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après prise en compte des propositions ci-dessus :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 22 322 275 € avec un virement vers la section d'investissent à 158 821 €,
- la section d'investissement s'équilibre à 11 586 355 €, avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 7 112 677 €, dont 5 027 443 € « fléchés » sur le financement du CP 2020 de l'AP-CP consacré à la modernisation de l'usine d'incinération.

Le montant des amortissements, du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et des subventions à recevoir constituent les recettes propres du SYBERT; celles-ci couvrent bien la charge de la dette en capital (3 552 000 €)

Ainsi, à la lecture de cette proposition de Budget Primitif 2020, les soldes intermédiaires de gestion suivants sont calculés :

Épargne brute : 3 561 721 €
 Épargne nette : 582 278 €

IV. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BP 2020

1. COMPLÉMENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SYBERT.

Il est rappelé que le SYBERT ne dispose pas de personnel en propre mais, par voie de convention, bénéficie de personnels mis à disposition par Grand Besançon Métropole (GBM). Les charges de personnel, toutes activités confondues, sont estimées à 2 953 500 € soit 13,23% de la section de fonctionnement et 8,68 % du budget global.

Ces charges sont en baisse – prés de 1,88% - par rapport au budget 2019 mais en légère hausse par rapport aux estimations de réalisations 2019 (rattachement à l'exercice) en raison du report du recrutement de plusieurs agents, dans un souci de maîtrise budgétaire en 2019 Pour mémoire, au 1^{er} décembre 2019, l'équipe est composée 73 agents, soit 52 permanents (50,1 ETP) et 21 temporaires (21 ETP), soit 71,1 Equivalents Temps Plein (ETP)

2. <u>STRUCTURE DE LA DETTE / RECOURS PREVISIONNEL A L'EMPRUNT / TRÉSORERIE</u>

 encours au 31 décembre 2019 estimé à 26 455 029 € (soit 116,89 € par habitant sur la base de 226 324 habitants – hypothèse 2020, soit population municipale 2019 +0,5%)

charges de la dette au budget 2020 :

en capital : 3 552 000 €en intérêts : 485 000 €

Au regard des réalisations effectives du budget 2019 et notamment dans le cadre de l'AP-CP, la mobilisation de 7,5 M€, en complément des ressources propres du SYBERT et de l'excédent d'investissement 2018 repris sur le budget 2019, s'avère suffisant pour assurer l'équilibre de la section d'investissement 2019.

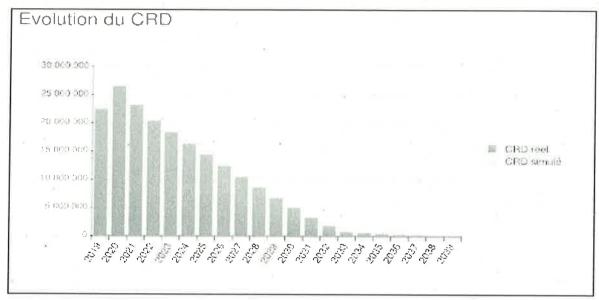
En l'état actuel des contrats signés par le SYBERT :

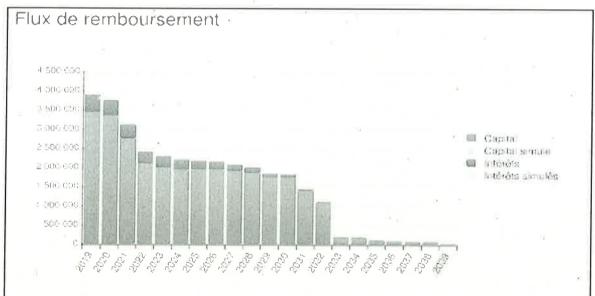
- tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible» selon la Charte de bonne conduite dite de « Gisler »
- le taux moyen est de 1,75% (1,67% hors swaps)
- il comprend 20 lignes avec 4 établissements bancaires et 2 contrats de swap,
- la durée de vie résiduelle est de 11 ans et 7 mois
- la durée de vie moyenne : 5 ans et 11 mois.

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 470 281 €	77,38%	2,07%
Fixe à phase	3 200 000 €	12,10%	0,46%
Variable	2 784 748 €	10,53%	0,95%
Ensemble des risques	26 455 029 €	100,00%	1,75%

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	10 839 230 €	40,97%
SFIL CAFFIL	9 227 525 €	34,88%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 345 519 €	12,65%
CAISSE D'EPARGNE	3 042 755 €	11,50%
Ensemble des prêteurs	26 455 029 €	100,00%

Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2019 (estimation)





IV.V. Présentation synthétique des données financières

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, le budget doit présenter en annexe des données synthétiques financières de l'établissement public.

Une présentation est en préparation et sera remise en séance.

Le PPIF a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors des Orientations Budgétaires 2020. Le présent budget s'inscrit dans la prospective 2020-2024 proposée à cette occasion.

A la majorité, le Comité Syndical valide le Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, Préfecture du Dolla Présidente du SYBERT, Catherine THIÉBAUT

Reçu le 17 DEC. 2019

Contrôle de légalité

Délibération du Comité Syndical du mardi 10 décembre 2019 SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets) Rapport adopté à la majorité

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 1

Ne prennent pas part au vote: 0

SECTI	ON DE FONCTI	ONNEMENT			
DEPENSES					
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2020 Rappel budget 2019				
	Budget primitif 2019	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2019	BP 2020	
011 - Charges à caractère général	10 890 061,90	1 450 000,00	12 340 061,90	10 796 223,00	
012 - Charges de personnel	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00	2 953 500,00	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre DAP	3 780 200,00	14 204,00	3 794 404,00	3 742 300,00	
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 033 500,00	-1 403,00	4 032 097,00	3 891 273,00	
66 - charges financières (intérêts)	544 500,00	0,00	544 500,00	485 000,00	
67 - charges exceptionnelles	9 500,00	187 900,00	197 400,00	278 590,00	
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00	16 668,00	
023 - Virement à la SI (autofinancement)	27 733,10	825 108,36	852 841,46	158 821,00	
TOTAL SECTION	22 312 163,00	2 475 809,36	24 787 972,36	22 322 375,00	

SECT	TION DE FONCTI	ONNEMENT			
RECETTES					
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2020 Rappel budget 2019				
	Budget primitif 2019	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2019	BP 2020	
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	191 709,36	191 709,36	0,00	
70 - Produits des services	4 208 862,00	200 000,00	4 408 862,00	4 302 306,00	
73 - Impôts et taxes	338 500,00	0,00	338 500,00	301 800,00	
74 - Participations	17 232 517,00	135 000,00	17 367 517,00	17 139 069,00	
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
77 - Produits exceptionnels	210 000,00	1 700 000,00	1 910 000,00	239 800,00	
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	187 900,00	187 900,00	0,00	
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Amortissement des subventions	322 284,00	61 200,00	383 484,00	339 400,00	
TOTAL SECTION	22 312 163,00	2 475 809,36	24 787 972,36	22 322 375,00	

SE	CTION D'INVEST	ISSEMENT			
DEPENSES					
Chapitre		PROPOSITION DE BUDGET 2020 Rappel budget 2019			
2 3	Budget primitif 2019	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2019	BP 2020	
001 - Solde d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	1 658 670,00	798 753,50	2 457 423,50	491 370,00	
204 - Subventions versées	1 500,00	7 037,00	8 537,00	2 037,00	
21 - Immobilisations corporelles	7 898 694,00	4 978 579,88	12 877 273,88	4 650 186,00	
23 - Immobilisations en cours	4 382 345,00	123 691,00	4 506 036,00	2 505 262,00	
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 - Amortissement des subventions	322 284,00	61 200,00	383 484,00	339 400,00	
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 885 000,00	552 000,00	3 437 000,00	3 552 000,00	
26 - Participations	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00	46 100,00	
TOTAL SECTION	17 194 593,00	6 523 261,38	23 717 854,38	11 586 355,00	

SECT	ION D'INVEST	ISSEMENT		
	RECETTES	5		
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2020 Rappel budget 2019			
	Budget primitif 2019	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2019	BP 2020
001 - Excédent investissement reporté	0,00	6 130 648,86	6 130 648,86	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	15 100,00	303 028,00	318 128,00	572 557,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	13 371 559,90	-749 727,84	12 621 832,06	7 112 677,00
040 - Dotations aux amortissements	3 780 200,00	14 204,00	3 794 404,00	3 742 300,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	27 733,10	825 108,36	852 841,46	158 821,00
TOTAL SECTION	17 194 593,00	6 523 261,38	23 717 854,38	11 586 355,00